



## Les nouveaux accès aux études

Avec la disparition de la Paces, il existe désormais deux grandes voies d'accès aux études en odontologie : le PASS et les LAS. À côté d'elles, une autre option existe.

### 1 PASS



**Parcours spécifique accès santé, avec une option dans une autre discipline\***

Lisa aimerait être chirurgien-dentiste et s'intéresse à la littérature

PASS

Elle choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le **parcours spécifique « accès santé » avec une option Lettres** (son point fort).



**1<sup>re</sup> année**

Si Lisa valide sa 1<sup>re</sup> année de licence

elle **candidate** dans les filières de santé odontologie



Si Lisa ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence

elle **ne peut pas candidater** aux études de santé ; elle ne peut pas redoubler cette année



**2<sup>e</sup> année**

Elle est admise en 2<sup>e</sup> année d'odontologie



Elle poursuit en 2<sup>e</sup> année de Lettres



Elle doit **se réorienter** via Parcoursup



Elle peut **candidate** à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

### 2 LAS



**Licence avec une option accès santé\***

Paul aimerait être chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences

LAS

Il choisit une licence de chimie qui correspond à ses projets, ses points forts, et qui propose des enseignements liés à l'**option « accès santé »**.



**1<sup>re</sup> année**

Si Paul valide sa 1<sup>re</sup> année de licence

il **pourra candidater** dans la filière de santé odontologie



Si Paul ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence

il **ne peut pas candidater** aux études de santé



**2<sup>e</sup> année**

Il est admis en 2<sup>e</sup> année d'odontologie



Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de chimie



Il peut **redoubler** cette 1<sup>re</sup> année

Il peut **se réorienter** via Parcoursup



Il peut **candidate** à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

### 3



**Autre option**

**Formation de trois ans minimum conduisant au titre ou diplôme d'État d'auxiliaire médical,** (infirmiers, pédicure-podologue, etc.) avant de candidater en 2<sup>e</sup> année d'odontologie.

\* Selon les capacités de l'université.